

Vous retournez au travail après une absence prolongée ?

Nous pouvons vous aider !

Les programmes des services d'aide familiale pour les personnes déplacées aident les personnes qui travaillent à domicile depuis plusieurs années et, en raison de diverses circonstances, notamment un divorce, une séparation, le décès d'un conjoint, le handicap d'un conjoint ou des violences domestiques, se retrouvent comme la principale source de revenus du foyer.

Les programmes des services d'aide familiale pour les personnes déplacées aident à améliorer l'employabilité et les bénéfices des participants qualifiés grâce à des conseils de soutien, une formation éducative, la préparation à l'emploi et un soutien émotionnel.

Programmes des services d'aide familiale pour les personnes déplacées du NJ

** Les programmes des services d'aide familiale pour les personnes déplacées sont financés par la Division on Women du Département de l'enfance et des familles du New Jersey.*

Pour localiser le programme des services d'aide familiale pour les personnes déplacées le plus proche de chez vous, appelez le 2-1-1 ou recherchez le « Programme des services d'aide familiale pour les personnes déplacées du New Jersey » sur Google.

Scannez le code pour obtenir la liste complète



DIVISION DE LA

FEMME

